**Formulaire d’enquête : le guide des bonnes pratiques**

Vous vous apprêtez à diffuser un questionnaire (format papier ou numérique). Nous vous invitons à être vigilant sur certains aspects liés principalement à la protection des données personnelles.

**Qu’est-ce qu’un questionnaire anonyme ?**

Un questionnaire est anonyme s’il ne recueille aucune donnée susceptible de permettre l’identification d’un individu, soit directement (patronyme), soit indirectement par recoupement ou croisement avec une autre base de données.

Exemple : le questionnaire demande l’âge du participant ainsi que le cursus universitaire actuellement suivi. Si le participant a un âge atypique pour un étudiant (58 ans par exemple) et indique être en deuxième année de licence de lettres, il devient facilement identifiable. Le questionnaire ne peut donc pas être considéré comme anonyme, même si l’identité n’a pas été demandé.

Si le questionnaire n’est pas anonyme, vous devez respecter les principes suivants :

* **Information du participant et recueil du consentement :**

La plupart du temps, votre questionnaire repose sur la libre participation et le consentement des individus à répondre aux questions que vous leur posez.

Vous devez donc recueillir ce consentement en créant une case à cocher avant le début du questionnaire (pour les formulaires papier, vous pouvez renvoyer à une notice d’information plus détaillée jointe au questionnaire).

Pour assurer l’information des personnes dont vous traitez les données personnelles, il est demandé d’insérer les mentions légales suivantes, en les adaptant à votre enquête :

*Les informations recueillies par ce formulaire le sont sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vous pouvez accepter de répondre ou non, sans que cela ne vous porte préjudice.*

*L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) est le responsable du traitement de données.
Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par* ***XXX*** *à des fins de recherche dans le cadre d’une thèse en médecine. Le traitement des données est fondé sur la mission d’intérêt public portée par l’UPJV (en l’occurrence la formation et la recherche).*

*Les données traitées sont communiquées* ***à XXXX /*** *Les données traitées ne sont aucunement communiquées à un tiers.*

*Elles sont conservées pendant* ***XX*** *ans après la soutenance de la thèse ou sa dernière publication le cas échéant.*

*Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité (récupération) de vos données.*

*Pour exercer ces droits, veuillez vous adresser au doctorant :* *XXXX@u-picardie.fr*

*Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'UPJV (**contact.cnil@u-picardie.fr* *- 03.22.82.79.74 - 1 Chemin du Thil - CS52501 - 80025 Amiens Cedex 1 80025 Amiens)*

*Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits.*

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

* **Interdiction de la rémunération**

Le consentement des participants à l’étude doit être pleinement libre, ce qui signifie qu’il ne doit pas avoir été induit par une récompense financière. En effet, des enquêtés en situation de précarité économique pourraient alors ne répondre au questionnaire que pour obtenir la récompense, là où ils n’auraient pas spontanément participé sans cette dernière.

En revanche, une indemnisation est possible pour compenser le temps passé à participer à l’étude. Elle doit alors être proportionné et ne pas représenter un appât financier.

Attention également à l’aura conféré par le statut médical : certaines personnes vulnérables, ou issus de cultures spécifiques, peuvent ne pas oser refuser de participer à l’enquête alors qu’elles n’y auraient pas spontanément participé.

* **Principe de minimisation**

Ne recueillez que les données strictement nécessaires au but de votre étude. Cette précaution a pour but que le moins de données personnelles circulent (il faut partir d’un double principe : l’individu doit avoir la maîtrise de ses données ; les données personnelles peuvent intéresser des individus ou entités ayant des intentions toutes autres que la recherche).

Ainsi, avez-vous besoin de connaître l’âge exact du participant, ou une tranche d’âge (<20 ans, 20-25 ans, etc.) peut-elle suffire ? Devez-vous connaître précisément le nombre d’enfants, ou la notion de parentalité est-elle suffisante ? Idem pour bien d’autres notions (nationalité exacte ou extranéité, domaine d’études au sens large ou spécialité précise, taille de la métropole d’habitation, etc.).

* **Adaptabilité du questionnaire**

Ce dernier point ne représente pas une obligation et est donc laissé à votre appréciation.

Nous vous invitons à veiller à la sensibilité des participants et aux situations familiales et personnelles parfois atypiques. Par exemple lorsque la profession des parents est demandée : prévoir la possibilité de ne pas répondre si l’un des parents est décédé, absent, ou autre ; préférer l’appellation « parent 1 » et « parent 2 » à « père/mère », etc. La question du genre peut également être prise en compte en fonction de la population enquêtée, en laissant la possibilité de cocher la case « non-binaire » ou « autre ».

* **Déclaration CNIL**

Votre questionnaire LimeSurvey collecte des données personnelles et s’inscrit dans le cadre d’une étude plus globale, que vous effectuez en tant que doctorant ou chercheur ? Il est probable que vous deviez accomplir certaines formalités requises par la CNIL. Par précaution, nous vous invitons à contacter la délégué à la protection des données pour vérifier ces aspects : contact.cnil@u-picardie.fr